

DELIBERATION : 2023-04-07

OBJET : Décision modificative n° 001/2023 – Budget Général

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali
BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Patrice WEIGEL

Thorame-Basse :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. Aimé BAC suppléé par M Olivier LIAUTAUD; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle; M. BONIFASSI Éric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M Joël LAUGIER suppléé par M. Jean-Charles ŒIL; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc; M. GAGLIO Baptiste ; M. DONNINI Gérard ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. DURAND Gilles ; M. VIALE Thierry

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Décision modificative n° 001/2023 – Budget Général

Exposé

Pour renforcer le déploiement des France Services sur son territoire et notamment dans les communes les plus éloignées des espaces labellisés, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a sollicité et obtenu la labellisation d'un espace France Services itinérant.

Afin de déployer cette nouvelle offre et donc d'engager la consultation pour l'acquisition du véhicule dédié à ce service, il est nécessaire d'inscrire les crédits correspondants au budget 2023, à savoir pour l'acquisition du véhicule et son équipement, une enveloppe financière totale de 162 000 € TTC.

Pour l'acquisition de ce véhicule, il vous est proposé de solliciter les fonds régionaux au titre du Contrat « Nos Territoires d'Abord » à hauteur de 54 000 €, les financements de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence à hauteur de 30 000 € cette opération s'inscrivant en cohérence des objectifs de la Convention Territoriale Globale, et enfin le fonds Européen Leader à hauteur de 24 000 €.

Ainsi au regard de ces appels de subventions et des crédits restant disponibles au budget 2023 pour l'acquisition de véhicules et matériels roulants, il vous est proposé d'inscrire via la présente décision modificative, 134 575 € de crédits supplémentaires et d'adopter à cet effet la décision modificative n°001/2023 du Budget général tel qu'il suit :

Dépenses d'investissement :

Article	Chapitre	Opération-Fonction	Libellé	Montant
21828	21	OPNI - 028	Autres matériels de transport	+ 134 575 €
			TOTAL	+ 134 575 €

Recettes d'investissement :

Article	Chapitre	Opération-Fonction	Libellé	Montant
1312	13	OPNI - 028	Subventions d'investissement région	+ 54 000 €
1317	13	OPNI – 028	Subventions d'équipement Fonds Européens	+ 24 000 €
1311	13	OPNI - 028	Subvention CAF	+ 30 000 €
10222	10	OPFI - 01	FCTVA	+ 26 575 €
			TOTAL	+ 134 575 €

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 001/2023 du Budget Général telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les demandes de subventions à intervenir auprès de chacun des partenaires cités ci-avant

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 17 octobre 2023
Le Président,



Maurice LAUGIER